



# GRAZAC

## BULLETIN MUNICIPAL - Décembre 2012



### Editorial :

**Grazacoises, Grazacois  
Chers Administrés, Chers Amis,**

Voilà 2 ans et demi que nous engageons « la révision du document **PLU** » le 26 juin 2012, par délibération, nous l'arrêtons et le soumettons à l'instruction des Personnes Publiques Associées : - DDT, CDCEA, ARS, Chambre d'Agriculture... mais aussi en direction de nos voisins et collectivités EPCI qui en seraient impactés.

Après avoir interpellé le Président du Tribunal Administratif, le 22/11/12, M. Claude BOILLOT était désigné Commissaire Enquêteur, ainsi que M. Dominique ALET Commissaire Enquêteur suppléant. L'enquête publique a donc commencé le 7 janvier 2013 pour une durée d'un mois et suivant la procédure décrite par arrêté affiché dans la Commune. Je tiens ici à vous informer de cette dernière étape et vous inviter à utiliser les heures de consultation du document en Mairie, ou encore les jours et heures de présence du Commissaire Enquêteur pour s'informer ou poser d'éventuelles questions; ce document est toutefois consultable en ligne sur le site «[www.grazac31.net](http://www.grazac31.net)», cliquez sur le LOGO rouge « PLU révisé 26 juin 2012 », et consultez.

Cette affaire très sérieuse évoquée, je tenais ici à revenir sur un sujet non moins sérieux, qui participe de la « respiration » de la vie locale, de sa cohérence « sociale » et humaine, et qui, de manière récurrente à Grazac crée débat,... je veux parler de notre fête annuelle.

Tout d'abord, rappelons et soulignons que l'association qui organise ces festivités est une des rares à trouver légitimité dans les comptes publics au travers des budgets et finances publiques des Communes. J'insisterai donc ici pour souligner l'engagement bénévole de quelques administrés qui souvent se surpassent pour le plaisir de la collectivité, de toute la collectivité, des plus jeunes jusqu'à nos aînés.

Cette année passée, 2012, le nouveau collectif associatif « Les Amis du Comité des Fêtes » mérite nos félicitations pour la réflexion menée autour des calendriers scolaires et des festivités des communes voisines confrontées à celui de notre fête traditionnelle. Sa conclusion : - proposer une date très ciblée (2<sup>ème</sup> weekend de juillet) pour des festivités avec forains (ce qui était devenu impossible en septembre) et conserver la date traditionnelle pour la rituelle « moungetade ». Même s'il y a eu « cafouillage » dû à une « expérimentation » inaugurale, doublé d'une incrédulité de certains, il me faut souligner que le bilan laisse apparaître qu'au final bien plus d'administrés, et surtout les gamins, ont pu participer à l'une ou l'autre, ou les 2 fêtes locales. Nous ne pouvons qu'encourager l'effort pour plus de participants et plus d'intérêts partagés. Mesdames, Messieurs continuez en ce sens.

Au-delà, je ne peux mettre entre parenthèses les changements politiques majeurs survenus à la tête de notre pays : changement de Président de la République, changement de majorité à l'Assemblée Nationale, changement de gouvernement ; notons aussi un changement bien antérieur de la majorité Sénatoriale. Voilà que la France est, pour la première fois depuis la création de la 5<sup>ème</sup> République, totalement gouvernée par une majorité « de gauche », mais surtout par un parti largement majoritaire par sa représentativité électorale, le Parti Socialiste. La France, sa gestion, ses perspectives, tout ce qui est de l'ambition politique tant revendiquée, tout est dans ses mains, et, ce ne sont pas quelques représentants des « Verts » qui peuvent à eux seuls justifier du terme « majorité de gauche » dont se revendique ce gouvernement.

L'impact immédiat d'une telle situation « hégémonique » ne se fait pas attendre ; des résolutions et actions qui écartent l'idée même du débat ou d'un quelconque consensus.

Suite page 2



### SOMMAIRE

**Compte-rendu des conseils municipaux de juin à novembre 2012**

**Info :**  
Pour une information plus complète et plus régulière, visitez notre site Internet <http://www.grazac31.net> mis à jour en temps réel selon l'actualité du village

### Dossier : La Fête du Village



### Manifestations :

**La Fête de la Musique,  
Le 14 Juillet,  
Le concert de chorales,  
Le repas des aînés,  
Le Noël des enfants**

**Et aussi :  
Infos travaux,  
autres manifestations,  
vos associations,  
infos diverses ...**

Certains me diront, à juste titre « Faux ! le débat est rétabli, les commissions travaillent, les partenaires sociaux sont consultés... il y a là l'exercice de la démocratie... le changement entre pendant et après M. Sarkozy est mesurable dans le respect des institutions... ».

**Suffit-il de mettre en scène cette activité « politique » de gouvernance pour entendre, écouter, mesurer et construire ensemble ?** Et qu'advient-il de certains engagements majeurs issus de l'hypothétique majorité à composer. Mais, avouons-le, jusque là ce n'était que des promesses électorales pour justifier « le vote utile ».

**Les premiers pas et premiers choix nous interpellent** nous élus locaux et, tout comme j'ai pu le faire dans le passé, je tiens à vous en faire part.

**Réorienter les prélèvements d'impôts en redistribution** sur les diverses couches sociales, créer une **nouvelle tranche en progressivité de revenu**, considérer un **seuil de 1 million pour un effort supplémentaire à la Nation, rétablir l'ISF (Impôt Sur la Fortune), abroger la « TVA sociale »** du précédant gouvernement... **Nous soutenons.**

Mais cela ne compense pas **le paraphe, par cette « majorité », du traité « Sarkozy/Merkel » tant décrié, le dégrèvement de 20 milliards d'Euro**, nouvelle niche fiscale à l'investissement ou encore le **projet d'une augmentation de la TVA ou de la CSG à l'horizon 2014**. Autant de décisions en **augmentations de charges sur tous les contribuables hors circuits financiers**. La finance reste épargnée de tout effort, là est le reniement majeur aux promesses de changements.

**Réforme des collectivités Territoriales.** Certes la **définition même du « Délégué Territorial » est abrogée**, mais les **perspectives « anti-démocratiques »** dénoncées hier restent entières : - **redécoupage des Cantons (Auterive + Cintegabelle en ce qui nous concerne) - une modification sans consultation sur le fond des modes d'élections locales - le passage en force des regroupements de Communes au sein des Communautés de Communes** (application à la lettre des « pouvoirs exceptionnels » conférés aux Préfets pour l'établissement des découpages communautaires...). **Vote sans état d'âme de ces directives autoritaires** par les mêmes qui s'y opposaient hier !

A ce sujet, force nous est de constater **une validation pure et simple de la réforme sur le fond** en ce qui concerne **les finances des collectivités territoriales**. Il ne s'agit plus d'abroger cette loi mais seulement d'ajuster les règles de péréquation définissant la redistribution des taxes entre territoires. Nous le savons, les subventions de nos partenaires territoriaux (Conseil Général, Région) seront, de fait, réduites. Les bases des dotations qui font nos budgets sont gelées depuis 2 ans et sont promises pour être « maintenues en l'état »... **Pour combien de temps ?** Et cette refonte des bases d'imposition locales à l'horizon 2015/16, de quoi s'agit-il ?

Derniers 2 points que je ne peux laisser sous silence :

**- Retour de la retraite à 60 ans... Oui mais ???**

A ce sujet je porte à votre connaissance un extrait de mon courrier aux divers Ministres et élus destinataires. Sans les diffuser (mais disponible en Mairie), leurs réponses respectives sont du genre « ... prise en considération par nos services... » et ne traduisent, à mes yeux, qu'une « légèreté » en condescendance tant à mon égard, qu'à celui des intéressés.

**- Retour de la semaine de 4 jours et demi pour les rythmes scolaires.**

Cette proposition est assortie d'une aide financière (exceptionnelle la première année) aux communes qui s'engageraient à cette pratique

dès la rentrée 2013/2014. N'est-ce pas là reconnaître que cette décision à un coût ? Pour notre commune, nous savons qu'il s'agit d'une **incidence d'environ 10% net sur nos impôts ... êtes-vous prêts à payer ?**

Mais au-delà, le Conseil Général sera-t-il prêt à effectuer le ramassage scolaire supplémentaire ? ... et si oui, qui paiera le surcoût ? Veillons qu'il ne soit pas là l'occasion de supprimer ce service gratuit.

Sauf à considérer le côté très dogmatique d'une telle réforme qui, faut-il le souligner, va à l'encontre des soutiens que nous avons pu avoir, et non des moindres, depuis 30 ans. **Cette réforme nie les réalités de terrain : - Validation par les évaluations des acquits de nos élèves (CM2 et/ou 6<sup>ème</sup>) - Organisation spécifique des familles pour la journée du mercredi - Efforts financiers des collectivités pour créer de toute pièce des structures scolaires inexistantes ou sous dimensionnées - Reflux urbain vers le rural.**

Là n'est pas notre opposition systématique aux arguments « scientifiques » évoqués au sujet des rythmes scolaires, mais avouons qu'à chaque changement de majorité existent ces arguments.

J'ai personnellement demandé à Mme la Présidente du SIC de défendre nos intérêts ici oubliés.

Je ne tiens pas, non plus, vous faire croire à un certain pessimisme aux retombées inéluctables; non sachez que ce n'est que « clairvoyance » en défense de nos intérêts communs qui m'oblige ici à vous exposer mon analyse partagée par le Conseil Municipal mais aussi au-delà... je ne pense pas que nous puissions laisser croire que parce que très virulents à militer pour un changement de politique il y a peu, nous tombions dans les travers du dicton « il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre ».

**Je tiens, nous tenons, à mobiliser pour faire valoir les intérêts d'une majorité populaire, laborieuse, laïque qu'ensemble nous constituons.**

**Sur ce, bonne et heureuse année 2013, à vous, vos proches et amis, que la santé vous accompagne dans votre quotidien.**

Le Maire,  
Michel ZDAN

## **REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ...**

Vous trouverez ci-dessous un résumé des sujets abordés et débattus lors de nos différents conseils municipaux. Nous vous rappelons que les procès verbaux dans leur intégralité sont affichés sur les panneaux prévus à cet effet, qu'ils sont disponibles pour lecture au secrétariat de la mairie, et sur notre site Internet <http://www.grazac31.net>

### **REUNION DU 16 JUIN 2012 :**

**Approbation comptes rendus du 17/02/2012 au 21/05/2012 / Révision du PLU / Délibération pour projet définitif du PLU / Devis Saint-Aubin Bazalgette / Pool routier 2011-2012 : petites réparations chemin de la Bourdette et route de Caujac / Devis Aguirre pour le nouveau cimetière / Délibération pour intégration de la commune de Sauveterre de Comminges au SITPA / Demande de subvention au Conseil Général concernant la restauration de la minuterie des cloches de l'église / Questions diverses : courrier du sénat proposant le passage du nombre de jours scolaire à 4,5 jours - Présentation du logiciel Légibase**

### REUNION DU 26 JUIN 2012 :

**Approbation du document de modification du PLU /** Délibération modificative / **Questions diverses :** plainte déposée par la Mairie contre la présidente du Comité des Fêtes de 2008 - l'augmentation du nombre d'heures d'un agent administratif - Eco-Chèques logement - Sentées Layons

### REUNION DU 26 JUILLET 2012 :

**Proposition Colomiers Habitat / Résultat enquête publique** – vente chemin communal lieu dit « Fourcade » / **Devis électricité bar-commerce / Contrôle travaux salle polyvalente / Recrutement agents non titulaires** – nouvelle délibération / **Questions diverses :** travaux de réaménagement des chemins de randonnées

### REUNION DU 24 AOUT 2012

**Schéma communal d'assainissement de la commune / Colomiers Habitat / Organisme contrôle de conformité** – travaux salle polyvalente / **Modification heure adjoint technique (-10 %)** / **Questions diverses :** l'association Zumba - Réunion du SIVU

### REUNION DU 5 OCTOBRE 2012

**Changement d'horaire de l'agent administratif** (passage à 28 heures à partir du 1/11/12) / **Départ à la retraite d'un agent administratif / Remplacement d'un agent en maladie / Délibération TA** (taxe d'aménagement) / **Cimetière** (plaque caveau détériorée) / **Dénomination chemin de Tissié / Corbillard / Questions diverses :** yoga - Association Pagèse Loisirs Equitation - Smivom - Réunion du SIVU - Borne électrique de la place du Village - Déjections de chiens dans nos lieux publics - Accès à Rouge pour les terrains communaux depuis le chemin communal - Clôture des avis des services sur le PLU

### REUNION DU 20 OCTOBRE 2012

**Révision du PLU :** prise en considération des remarques de tous les services / **Délibération / Questions diverses**

### REUNION DU 30 NOVEMBRE 2012

**Révision du PLU :** suites données aux avis des services / **Enquête publique / Avis sur l'adhésion des communes de Marliac et Gaillac Toulza** suite à l'application de la réforme territoriale / **Bornage des parcelles à échanger** concernant l'emplacement réservé n°5 et 3 / **Centre de Gestion :** remise en concurrence du contrat groupe en 2013 / **Offre d'achat de bois sur pied** de la Sté Bellepodienne des bois L&F / DM / **Questions diverses**

## DOSSIER ...

### *La Fête du Village*

Pour cette nouvelle version de la Fête du Village, Les Amis du Comité des Fêtes avaient préparé deux fêtes. La 1<sup>ère</sup> les 7 et 8 juillet 2012, où étaient proposés des jeux pour les enfants, mais aussi les adultes, concours de pétanque, repas et bals pour les soirées, la messe traditionnelle suivi de la prestation de la chorale de l'association A Voir et à Entendre à l'église, tapas.



La 2<sup>ème</sup> les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2012, où était servi le traditionnel cassoulet suivi du bal, et où avait lieu la commémoration et l'apéritif offert par la Municipalité.



## INFOS TRAVAUX ...

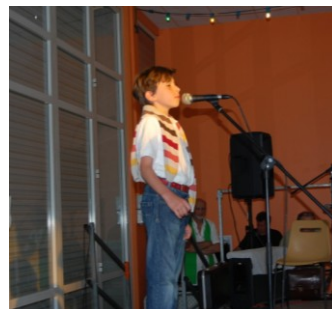
### Réfection des chemins communaux

Sous l'impulsion de l'équipe municipale, avec le concours de l'association Sentes et Layons, et l'aide précieuse du chantier d'insertion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, nous avons pendant l'été réhabilité deux de nos chemins communaux. Celui qui va du lavoir, au chemin de Glaodis, et celui qui part de Rouge, à Capayrou. Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des acteurs de cette réalisation.



Tout d'abord un grand merci aux associations de Grazac pour leur participation, ce qui rend encore plus conviviale cette soirée.

Un grand merci également à tous les artistes qui se sont produits. **José**, jeune chanteur qui a un futur prometteur, **Juliette** et



**Delphine** deux chanteuses de qualité, Delphine qui joue de l'accordéon avec un très bon niveau et qui a interprété plusieurs morceaux de musique seule puis



accompagnée de son professeur **Nicolas**.

Puis ce fut **La Chorale de A Voir et à Entendre** qui nous montrait les progrès réalisés depuis leur dernière prestation.



C'est alors que l'association de zumba « **Bougez Bougez** » de Miremont entrait en scène, et la salle s'enflammait en un



instant, et de nombreux **Zumbistes** arrivaient devant le podium pour se défouler sur des musiques afro cubaines.

Ensuite le trio **Swing Family** nous a transporté dans un autre monde avec leur musique Jazz manouche, et Nicolas n'a pu s'empêcher de les rejoindre avec son accordéon, superbe !



Et pour finir le groupe **Pompidou's Boys** envoyait le gros son pop hard rock, le thème de cette fête de la musique 2012.

La soirée se terminait sur le **danse floor** vers 2 h du matin. Encore une édition fort réussie, au dire des participants, et ce malgré quelques soucis de prise de son.

## MANIFESTATIONS ...

### La Fête de la Musique 2012

La 31ème édition de la Fête de la Musique, a été conforme aux prédictions, c'est à dire qu'elle s'est déroulée dans la salle polyvalente, le temps pluvieux et venteux de l'après-midi nous y a obligé.

Malgré cela c'est encore une fête pleine et variée qui a été proposée au nombreux public venu y assister.



## LE 14 JUILLET 2012

Le traditionnel feu d'artifice sur le thème des années 80 était magnifique cette année encore. Suivait ensuite le bal.



## CONCERT DE CHORALES

Le dimanche 21 Octobre, organisé par l'association "A Voir et à Entendre", un concert donné par plusieurs Chorales a eu lieu à la Salle Polyvalente de Grazac. Un très nombreux public est venu apprécier les performances des chorales **les Joyeux Troubadours** de REVEL, **La Chorale de l'Autan** de GAILLAC-TOULZA, et bien sûr **Les Tourne'Sol** de GRAZAC. Les interprétations étaient de très bonnes factures, eu égard au statut d'amateur des chorales, et le programme proposé en a ravi plus d'un, certains airs étant repris à l'unisson par le public, conquis par les prestations des trois chorales. Dès la fin de la journée, chacun était convaincu de renouveler cette expérience, et l'association de "A Voir et à Entendre", se propose de prendre date et d'organiser chaque année, cette manifestation, avec le concours d'autres chorales.



## REPAS DES AINÉS

Comme chaque année, le repas des aînés a tenu ses promesses, convivialité, bonne humeur et amitié. Il manquait quelques invités, car le club du 3ème âge de Caujac faisait également son repas annuel ce jour à midi. Le Maire dans son discours de bienvenue commentait la situation actuelle, ce qui aurait pu laissé la place à un peu de pessimisme, tout le monde connaît l'état de la crise actuelle, mais après le pot de l'amitié, et un excellent repas servi par M. Pollet et son équipe, la soirée s'est déroulée sous le signe de la joie et de la bonne

humeur. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, pour perpétuer cette tradition.



## NOËL DES ENFANTS

Cette année, sous l'impulsion de M. le Maire, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer pour les enfants scolarisés en primaire, **un goûter de Noël**. Ce goûter de Noël, qui avait été laissé à l'initiative des Associations du village, n'avait plus lieu. La municipalité a décidé de l'organiser, afin de le pérenniser dans le temps. Chaque enfant du village, a reçu une invitation personnalisée, et était convié à un petit spectacle de marionnettes donné par **KORANE**, "le rêve du Père Noël".



Après le spectacle, la surprise était de taille, car le Père Noël en personne, remettait un petit cadeau à chaque enfant présent. Et tout cela se terminait par un excellent goûter.



## LA FIN DU MONDE A GRAZAC

Le vendredi 21/12/12 le restaurant "la Folle Folie" organisait un spectacle pyrotechnique, qui représentait l'apocalypse de fin du monde.

De nombreux Grazaçois y ont assisté et ont survécu !



## ASSOCIATIONS ...

### Contacts

#### ACCA (chasse) de Grazac

**Président :**  
**Mr Michel BEDEL**  
11, route du Goutail 31190 GRAZAC

#### A VOIR ET A ENTENDRE

**Présidente :**  
**Mme Sylvie VILLAESCUSA**  
16 route de Caujac 31190 GRAZAC

#### GRAZAC LOISIRS Foyer Rural

**Président :**  
**Mr Jean Claude ANDERLONI**  
14, chemin du château 31190 GRAZAC

#### JOUONS A GRAZAC

**Présidente :**  
**Mme Josette LAMBERT**  
1 place du Village 31190 GRAZAC

#### LES AMIS DU COMITE DES FETES

**Président :**  
**M. Cédric DAROLLES**  
Mairie de Grazac, 31190 GRAZAC

#### LOS BANCALOUS

**Président :**  
**Mr Alain ROUQUET**  
24, chemin de la Bourdette 31190 GRAZAC

## PAGESE LOISIRS

**Président :**  
**Mr Jean Philippe LAVAIL**  
2, rue Emile Zola 31190 AUTERIVE

## PETANQUE CLUB GRAZACOISE

**Président :**  
**Mr Patrick DUCOS**  
4, le Bernadou 31190 GRAZAC

### Infos

#### PLAINTE DEPOSEE PAR LA MAIRIE CONTRE LA PRESIDENTE DU COMITE DES FETES DE 2008

Suite à la plainte du 09/05/2009, il résulte que Mme la Présidente du Comité des Fêtes 2008 a reconnu devant les enquêteurs ce qui a été qualifié d'abus de confiance envers la Collectivité. Le remboursement de la somme détournée (684.58 €) a été réalisé avant la mise en place de la médiation pénale proposée par M. Le Procureur de la République. Monsieur Le Maire a accepté cette médiation pénale incluant le rappel à la loi.

#### LES AMIS DU COMITE DES FETES

Ci-dessous un mot du Président des Amis du Comité des Fêtes :

« Mesdames, Messieurs,

Nous faisons appel à toutes et tous afin de venir nous aider ou nous encourager pour la préparation des festivités qui auront lieu en 2013.

En effet, nous avons passé de beaux moments en votre compagnie pendant les festivités de l'année 2012 et nous espérons vous voir aussi nombreux pour l'année qui suit. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos attentes, n'hésitez pas à nous contacter.

Amicalement,  
Le Président,  
Cédric DAROLLES »



#### TELETHON DU CANTON DE CINTEGABELLE LES 8 ET 9 DECEMBRE 2012



La chorale de Grazac, les **Tourne'Sol** participait cette année au Téléthon de notre canton lors du concert de chorales du dimanche 9 décembre.

**Etat Civil**

**Félicitations aux heureux mariés**



Lysiane SAEZ et Sylvain BAPTISTE,  
Le 30 juin 2012

Magali MESPLES et Christophe DE FARIA,  
le 28 juillet 2012

Anne-Laure JAUBART et Ludovic LORRAIN,  
le 4 août 2012

Germaine BRIANC et Michel GUIRAL,  
le 4 août 2012

**Toutes nos félicitations pour la naissance de :**



Sandro SORIANO, né le 3 juin 2012

Alex FOUET, né le 20 juin 2012

Matheo LABADIE GUILLON, né le 7 juillet 2012

Nolan DABLANC, né le 7 août 2012

Lya EXPOSITO, née le 1<sup>er</sup> septembre 2012

Lilou GRECO, née le 4 septembre 2012

Samia DELLAOUI, née le 25 octobre 2012

**Ils nous ont quittés ...**



Joseph FORT, le 27 juillet 2012

Jeanne SERANDOUR née GONZALEZ,  
le 5 août 2012

**CHIENS ERRANTS**

A la suite de différentes plaintes arrivées en Mairie concernant des chiens errants, vous trouverez ci-dessous un rappel de la réglementation en vigueur.

**✚ Définition de l'état de divagation**

*La loi du 22 juin 1989 (article 213-1 du code rural) définit comme divaguant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est considéré comme en état de divagation.*

**✚ Les pouvoirs du maire**

*L'article 213 du code rural précise en outre que le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et muselés.*

**BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX**

A la suite de la demande de plusieurs administrés, nous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) par les particuliers sur leurs propriétés, pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, mais aussi pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et/ou pour éviter en période sécheresse, la propagation d'incendie.

Tous ces déchets doivent être apportés à la déchetterie d'Auterive, ou à celle de Cintegabelle.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi : 9h à 11h45 et 14h à 17h45

Ouvert toute l'année et fermée le dimanche et jours fériés.

**ARRETE PREFECTORAL DU 23 JUILLET 1996 CONCERNANT L'UTILISATION DES TONDEUSES ...**

**Article 5 :** les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que « tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ... » ne peuvent être effectués que :

✚ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

✚ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

✚ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

## **INFOS DIVERSES ET PRATIQUES ...**

**Article 6** : les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**La Municipalité remercie la population d'en prendre bonne note et de respecter ces consignes qui ne sont que des règles de bon voisinage.**

### **POUR VOUS INFORMER :**

Tout citoyen de Grazac trouvera la vie de sa commune au travers des délibérations et arrêtés pris par le Conseil Municipal, obligatoirement portés à sa connaissance par :

- + affichage en lieu et place prévu à cet effet (sous le préau de la Mairie)
- + archivage dans les cahiers et journaux de délibérations obligatoires consultables en Mairie
- + notre site Internet <http://www.grazac31.net>

### **LE PARCOURS DE CITOYENNETE**

Mis en place par la Loi du 28 octobre 1997, il s'adresse à tous les jeunes (garçons et filles) et est composé de 3 étapes obligatoires : l'enseignement de défense, le recensement, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

+ L'enseignement de défense : prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> et complété dans les cours d'éducation civique, juridique et sociale des classes de 1<sup>ère</sup> et de terminale.

+ Le recensement : obligatoire dès le seizième anniversaire, pour tous les jeunes gens (filles et garçons). Cette démarche est à accomplir à la mairie qui remet une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver

+ La JAPD : une journée de contact direct avec la communauté militaire, de découverte de multiples métiers et spécialités, civils et militaires offert aux jeunes. Un certificat de participation est remis et doit être conservé.

Ce certificat et l'attestation de recensement sont requis pour l'inscription aux examens et concours soumis aux contrôles de l'autorité publique.

### **INSCRIPTION LISTES ELECTORALES :**

Toute personne domiciliée et désirant voter sur la commune, doit s'inscrire en mairie, avant le 31 décembre de l'année en cours.

### **NOUVEAUX HABITANTS :**

Lorsque vous vous installez à Grazac, pensez à faire le changement d'adresse de votre carte grise et votre carte d'identité. En vous rendant à la mairie, vous trouverez tous les renseignements concernant ces formalités.

### **ZUMBA A GRAZAC**

Tous les lundis soirs de 20h15 à 21h15 à la salle polyvalente, avec l'association « Bougez Bougez » de Miremont.

### **ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU CONSEIL GENERAL**

Une grande quantité de documents qui intéressent l'histoire locale a été numérisée et se trouve dorénavant à la disposition de tous sur le site internet [www.archives.cg31.fr](http://www.archives.cg31.fr)

### **SERVICE DES EAUX**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les prestations de service réalisées par le Syndicat Mixte des Eaux seront désormais assurées par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers-Ariège (SIECHA).

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le :

05 34 66 71 20

et toute intervention d'urgence le :

05 61 81 30 76

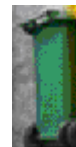
## ***Ordures ménagères***

### **RAMASSAGE DES CONTAINERS :**

Lieux de ramassage de vos containers **vert** et **jaune** :



- Route d'Esperce : le lundi matin
- Le reste de la commune : le mercredi matin



Un 2<sup>ème</sup> ramassage est effectué sur les points de regroupement, uniquement pour les containers **verts**, le vendredi matin.

***N'OUBLIEZ PAS DE SORTIR VOS CONTAINERS LA VEILLE DU JOUR DE RAMASSAGE.***

### **RAMASSAGE DES MONSTRES (GROS ENCOMBRANTS)**

Pour les monstres (déchets volumineux ne pouvant être collectés par les camions benne), pensez à vous inscrire à la mairie qui transmettra au SMIVOM. Ce dernier informera personnellement du jour de son passage les habitants concernés. Les monstres ne doivent pas être déposés aux emplacements des containers, mais conservés à domicile jusqu'au jour de ramassage.



## DECHETTERIE

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Auterive :  
Du lundi au samedi, de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45.  
Téléphone : 05 61 50 07 13

## **Objets trouvés**

Les différents objets trouvés sur les voies publiques de la commune sont à la disposition de leur propriétaire au secrétariat de la Mairie.

## **Contacts utiles**

### ASSISTANTES MATERNELLES DE GRAZAC

- + Mme Françoise DOS SANTOS
- + Mme Sylvie LACAZE
- + Mme Ginette PUJOL
- + Mme Solange VERTUT

Pour obtenir leur coordonnées, merci de prendre contact avec La Mairie.

### MAIRIE :

Place du Village, 31190 Grazac.  
Tél. : 05 61 08 42 39 – Fax : 05 61 08 23 22  
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h  
et le samedi de 10h à 12h

### SIC :

Ecole primaire, route de Cintegabelle, 31190 Caujac  
Tél. : 05 61 08 33 04  
Horaires d'ouverture :  
mardi et jeudi de : 9h à 12h et 14 h à 17h

### SIVU LEZE ARIEGE :

Permanences :

- +Auterive, le jeudi de 14h à 16h,  
Maison de l'Habitat 14 rue Camille Pelletan
- +Cintegabelle, 2ème et 4ème jeudi du mois de 10h à 12h  
à la Mairie.

### SIASC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CINTEGABELLE) :

Tél. : 05 61 08 85 69

### NUMEROS D'URGENCE :

Pompiers : 18  
Samu : 15  
Gendarmerie : 17  
N° général depuis un portable : 112  
Service des Eaux : 05 61 81 30 76  
EDF Dépannage : 0810 131 333  
Centre antipoison : 05 61 77 74 47

## **Petites Annonces**

...

Dans les prochaines parutions  
du bulletin municipal  
nous ouvrirons une rubrique  
« Petites Annonces ».

N'hésitez donc pas à nous faire  
parvenir les textes de vos  
annonces.

### **Par courrier à l'adresse :**

Mairie de Grazac  
Services Petites Annonces  
Le Village  
31190 Grazac

### **Par mail :**

[grazacmairie@gmail.com](mailto:grazacmairie@gmail.com),

préciser en objet  
Service Petites Annonces

**EGEA SERVICES**  
RAMONAGE PLOMBERIE  
José EGEA

20 CHEMIN DU CHATEAU  
31190 GRAZAC

06/44/29/93/88 ou 05/62/23/54/94

joseegea@orange.fr

Tous les mercredis soir à partir de 18h15 à la salle de réunion attenante à la Mairie.

Pascale Baran  
Professeure Diplômée  
Hatha  
Vibrer **Yoga**

Je vous propose mes séances collectives ou individuelles  
Relaxation Respiration Etirement

Quand s'occuper de SOI devient Essentiel

Cintegabelle	lundi de 16h30 à 19h45	Salle des jeunes
Auterive	mardi de 9h45 à 11h15 samedi de 10h00 à 11h30	Allée du Ramier Stade de rugby
Grazac	mercredi de 18h15 à 19h30	Salle des fêtes

<http://www.hatha-yoga-pascale-baran.fr>  
06 28 28 03 47 / 05 61 42 16 24  
pbaran.yoga@orange.fr

renseignements sur nos places pour nos ateliers particuliers

*de Près en Vallées*  
l'épicerie ambulante !

Alimentation générale

- Fruits & Légumes
- Produits laitiers, viande
- Boissons : eau, vin...
- Pain
- Produits ménagers...

Vente à domicile

horaires et informations sur les tournées au :  
05 54 28 09 15 ou 06 98 11 99 10

jours de passage : vendredi

A Grazac tous les vendredis

**Fabienne Coiffure**  
**À DOMICILE**

Coupe au ciseaux électronique  
**Produits Naturels**

Tél : 05 61 08 08 90

**Naturopathie Iridologie & Réflexologie**  
Fabienne Macia

Retrouvez votre équilibre santé par :

- la nutrition
- les plantes
- Réflexologie plantaire

Praticien Diplômé Hervé-France

06 86 13 24 13 sur RDV  
30 rt d'esperce 31190 Grazac  
nature.reflexo@vahoo.fr

Salon de coiffure mobile  
aménagé sur le parking de  
l'école.

**Construction Bois**  
Tranchard Peuch

Maison  
**Ossature Bois**

Extension  
**Isolation naturelle**

Surélévation  
**Couverture**

Charpente traditionnelle  
**Rénovation**

Naturellement

C.B.T.P. - 31190 GRAZAC  
06 87 56 68 36 / 06 50 59 18 58  
contact@cb-tp.fr

Nouveau dans votre village,  
venez découvrir  
un salon de coiffure  
aménagé !

**Audrey**  
vous accueille

**Vendredi**  
Grazac 9h à 12h  
14h à 18h

**Samedi**  
3<sup>e</sup> samedi du mois

**Forfait Femme 23 €**  
**Forfait Homme 15 €**  
**Forfait Étudiant 10 €**  
**Forfait Étudiante 15 €**  
**Forfait Enfant**  
Fille de moins de 12 ans 12 €  
Moins de 6 ans 5 €

**06 01 71 85 02**

**La pause coiffure**

06-01-71-85-02

**La Folle Folle**

**Formule Midi**  
Entrée + plat + dessert  
+ 1/4 de vin  
**13€**

**Formule Soir**  
Des 18h,  
Les Apéros Gourmands  
Dégustation de vin  
À la Carte

Ouvert tous les jours,  
midi et soir

Nico : 06 16 52 25 31 et Lulu : 06 23 03 95 88  
Ou 05 61 50 53 87